

DSDEN de la Loire-Atlantique
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES 44)
MAN – 9 rue René Viviani – Nantes
Tél. : 02 40 12 82 15 / 06 35 49 74 12
Adresse postale : BP 72616 – 44326 Nantes cedex 3



-URGENT POSTES A POURVOIR-

Dans le cadre du déploiement du Service National Universel, la Délégation Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Loire Atlantique recrute des tuteurs de maisonnées pour l'encadrement d'un séjour de cohésion du Service National Universel

Du 13 au 24 février 2022 au VVF de La Turballe

*Vous êtes sportif,
vous êtes dynamique,
vous vous destinez à
la profession
d'éducateur sportif
Vous aimez
l'animation et les
activités sportives et
socio-culturelles avec
des jeunes de 15 à 17
ans, Vous pratiquez le
bénévolat dans votre
club ou une
association
d'éducation populaire
et de Jeunesse*



REJOIGNEZ-NOUS !!
contact-snu44@ac-nantes.fr

*Vous défendez les
valeurs de la
république, vous
aimez le contact avec
la Jeunesse, vous
voulez participer
activement au
renforcement de la
cohésion sociale et au
développement d'une
culture à
l'engagement de
jeunes volontaires
engagés dans le
Service National
Universel*

Les profils recherchés : Il est demandé en priorité aux tuteurs de compter une expérience effective d'encadrement de jeunes et d'être titulaire du BAFA, d'un titre, diplôme ou fonction reconnus en équivalence (cf. arrêté du 9 février 2007 modifié fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme).

Il est possible aussi pour des personnes sans qualification particulière, ou en cours de formation d'encadrer le séjour comme tuteur de maisonnée avec une expérience reconnue en matière d'encadrement ; entraîneurs sportifs même bénévoles où en formation qualifiante sur un diplôme du Ministère de l'Education Nationale, de La Jeunesse et des Sports comme le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, (BPJEPS) ou encore à des personnes chargées de l'instruction et de l'enseignement de jeunes à condition de satisfaire à l'entretien d'embauche etc.

***Tous les candidats retenus feront l'objet d'une demande auprès du Centre National du casier judiciaire.**

Le tuteur est le cadre de proximité des jeunes pendant les deux semaines du stage de cohésion du SNU :

Il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée (groupe de 14 jeunes) dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilité des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel. La mission du tuteur se divise en 5 tâches principales

1. L'accueil et l'accompagnement des jeunes - 2. L'organisation et la discipline de la vie courante - 3. L'organisation de la vie démocratique et citoyenne - 4. Faire émerger un esprit de maisonnée - 5. La sécurité physique et morale des jeunes volontaires.

Attention ; Tous les personnels d'encadrement doivent obligatoirement porter une tenue règlementaire au même titre que les jeunes volontaires.

Pour en savoir plus :

1. Vous souhaitez candidater, rien de plus facile ; contacter nous, sur contact-snu44@ac-nantes.fr, préparez votre CV et une lettre de motivation.

2. Vérifier que vous êtes bien disponible sur toutes les dates du séjour indiquées sur la fiche de poste que nous pouvons vous envoyer (formation et préparation eu séjour avant l'arrivée des jeunes + 1 Journée de rangement en fin de séjour).

3. Indiquez vos disponibilités pour l'entretien d'embauche par " Web Visio" avec le chef de centre et Chef de centre adjointe. Vous recevrez un lien pour vous connecter facilement sur votre pc ou tablette.

4. Vous recevrez une réponse à votre candidature dans les 2h00, après à votre entretien d'embauche.

5. Demandez- nous la fiche de poste : par mail : contact-snu44@ac-nantes.fr

- Pour connaître les dates de présences sur le séjour,

- Pour savoir quelle est la formation que vous allez recevoir avant le séjour et les dates de présences obligatoires avant et après le séjour,

- Pour savoir quel est le type de contrat,

- Pour connaître les rémunérations des 24 jours payés et les droits à congés.

- Pour savoir comment obtenir une dérogation auprès de votre centre de formation pour participer à l'encadrement du séjour, sur la période hors vacances scolaires, séjour organisé par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

- Pour savoir comment obtenir la fiche de poste détaillée, des tuteurs, cadres de compagnie et les dates de nos séjours de juin et juillet 2022. etc.

contact-snu44@ac-nantes.fr

snu.gouv.fr

#SNUjyvais

